

Mandate la Chambre Régionale d'Agriculture PACA pour :

DEMANDE DE SUBVENTION

**PLAN REGIONAL EN FAVEUR DES EXPLOITATIONS AGRICOLES
IMPACTEES PAR LES MESURES D'URGENCE PRISES POUR FAIRE FACE
A L'EPIDEMIE DE COVID-19
AIDE AU NUMERIQUE**

**La date maximale de retour du dossier
est fixée au 15 juin 2021**

Date de réception par la CRA-PACA :

1- IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

N° SIRET : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
(du siège social) attribué par l'INSEE lors d'une inscription au répertoire national des entreprises

STATUT JURIDIQUE : *Entreprise individuelle, SARL, GAEC, EARL, coopérative, association, établissement de développement agricole,...*

RAISON SOCIALE du demandeur :

NOM et Prénom du représentant légal :

Adresse du siège social du demandeur :

Code postal : Ville :

Téléphone portable professionnel :

Adresse @mail :

2 – COORDONNEES BANCAIRES

Renseignez les coordonnées du compte choisi pour le versement de la présente aide **et joindre un RIB** :

N° IBAN | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

BIC | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Dispositif régional d'aide à la digitalisation :

Description de l'investissement réalisé (acquisition ou développement d'outils numériques, aménagements spécifiques) (1)	Montant en € HT	N° de la facture jointe (2)
TOTAL		

(1) Les projets éligibles sont les investissements amortissables suivants :

- l'acquisition ou le développement d'outils numériques tels que :
 - équipement informatique,
 - logiciels de commandes / paiement en ligne / gestion de la relation client / gestion de la relation avec les fournisseurs / solution de click & collect y compris coûts d'installation et de prise en main,
 - système de QR code,
 - création de sites internet / plates-formes de commercialisation, etc.
- les aménagements spécifiques permettant la mise en œuvre de solutions de vente en ligne, retrait et livraison de commande, etc... **Attention les aménagements sont éligibles si et seulement si il y a également acquisition ou développement d'outil numérique.**

(2) Dépenses effectivement réalisées à compter du 1er novembre 2020

4 – RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Les aides seront versées aux exploitations bénéficiaires par la Chambre Régionale d'Agriculture pour le compte de la Région Sud.

Pour bénéficier de ce fonds, la demande complétée, datée, signée et accompagnée du RIB de l'exploitation doit être adressée par e-mail à l'adresse suivante :

fondscalamites@paca.chambagri.fr

Dans tous les cas, la date limite de dépôt est fixée au : **15 juin 2021**.

Un comité régional de sélection piloté par la Région Sud, aura pour charge d'examiner les demandes d'aides réceptionnées et proposées par la Chambre Régionale d'Agriculture. Il proposera les exploitations éligibles en se réunissant autant que de besoin.

Ce comité sera composé des représentants de la Région (un représentant des services techniques), et d'un représentant de la chambre d'agriculture, d'un représentant de la DDTM, d'un représentant de la MSA et d'un représentant du Département.

La dotation pour ce dispositif s'élève à 300 000 €.

Les demandes d'aides seront examinées par ordre d'arrivée à concurrence de la dotation.

Modalités d'intervention

- L'aide régionale est plafonnée à 5 000 €, et représente 80 % du montant HT des dépenses éligibles contribuant à la digitalisation de l'entreprise et permettant de s'adapter aux modalités de vente imposées par la crise sanitaire (vente en ligne avec retrait ou livraison de commande...),
- Les dépenses réalisées à compter du 1er novembre 2020 sont prises en compte avec un plancher minimum de dépenses d'investissement éligibles fixé à 2 500 € HT;
- Les projets éligibles doivent être des investissements amortissables, comme définis à la page précédente
- Les dépenses éligibles seront évaluées sur factures acquittées.
- Les dossiers sont à déposer en version dématérialisée sur l'adresse email de la Chambre Régionale d'Agriculture à partir du 15 avril 2021 et jusqu'au 15 juin 2021

5 - ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

J'atteste sur l'honneur :

- Ne pas faire l'objet d'une procédure liée à des difficultés économiques (liquidation judiciaire).
- L'exactitude des renseignements fournis dans le présent formulaire et ses pièces jointes
- Etre à jour de mes (nos) cotisations sociales et fiscales au 31 décembre 2019
- Avoir pris connaissance que ma (notre) demande d'aide pourra être rejetée au motif de l'indisponibilité des crédits affectés à cette mesure.
- L'inexactitude de ces déclarations peut être assimilée à une fausse déclaration et être susceptible de générer un reversement partiel ou total de l'aide.

Je m'engage pour permettre l'instruction au stade de la demande ainsi que à toutes les étapes ultérieures en cas d'attribution de l'aide, à :

- Fournir toute pièce complémentaire jugée utile pour instruire la demande et suivre la réalisation de l'opération.
- Ne pas solliciter à l'avenir, pour ce projet, d'autres crédits (locaux, nationaux ou européens), sans en informer préalablement la CRA PACA et fournir le niveau d'aide (Subvention ou Equivalent Subvention Brute obtenue).
- Conserver pendant une période de 10 ans à compter du dépôt de la présente demande de subvention tout document permettant de vérifier la réalisation effective de l'opération : factures et relevés de compte bancaire pour des dépenses matérielles, et tableau de suivi du temps de travail pour les dépenses de personnel (le cas échéant), comptabilité, etc....

Le dispositif rentre dans le cadre de l'aide d'État SA.56985 (2020/N) – France – COVID-19 modifié par le régime SA.57299 (2020/N) "régime cadre temporaire pour le soutien aux entreprises" - Entré en vigueur le 20 avril 2020 -,: Régime cadre temporaire pour le soutien aux entreprises : Les aides octroyées dans le cadre de cette section peuvent prendre la forme de subventions d'avances remboursables, de garanties, de prêts à taux réduit et à taux zéro, et de soutien aux fonds propres à condition que leur valeur nominale reste inférieure au plafond maximal autorisé de 100 000 € par entreprise du secteur de la production primaire de produits agricoles.

J'atteste sur l'honneur que, en l'absence de bilan comptable certifié par un expert-comptable, les investissements ou les biens que j'ai acquis et pour lesquels je demande à bénéficier de l'aide régionale sont amortissables.

Je suis informé(e) qu'en cas d'irrégularité ou de non-respect de mes (nos) engagements, le remboursement des sommes perçues sera exigé, majoré d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités

J'accepte que les données contenues dans ce formulaire soient communiquées à la Région Sud pour traitement

6 – SIGNATURE (S)

Je demande à bénéficier des subventions prévues au titre du plan régional d'urgence et de solidarité en faveur des exploitations agricoles de Provence-Alpes-Côte d'Azur impactées par les mesures d'urgence prises pour faire face à l'épidémie de COVID-19 - **AIDE AU NUMERIQUE**

Fait à le :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Nom, prénom et signature(s) du demandeur pour un exploitant personne physique, du représentant légal de la personne morale ou, pour un GAEC, de chaque associé.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à instruire votre dossier de demande d'aide publique. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité des données qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au service instructeur.